

CONSEIL DE QUARTIER DU 13 NOVEMBRE 2018

République/Gare/Concy

(Salle de répétitions de l'Astral)

Ouverture de la séance par Mme la Présidente du Conseil de Quartier à 20h30 :

Dominique BAROUX

Conseillère municipale déléguée en charge de l'éducation et des travaux dans les écoles

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec deux thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER

- I. Mon quartier, ma Ville, mon Agglo
- II. Temps d'échange avec les habitants

MON QUARTIER, MA VILLE, MON AGGLO

PRESENTATION DE L'AGGLO

Issue de la fusion en 2016 de 2 communautés d'agglomération (Val d'Yerres et Sénart Val de Seine), la communauté d'agglomération du Val d'Yerres – Val de Seine (CAVYVS) est composée de 9 communes et de 178 000 habitants, sur un territoire de 66,4 km². Son budget annuel est d'environ 100 millions €.

LES COMPETENCES

L'Agglomération exerce plusieurs compétences rendues **obligatoires** par la loi, à savoir :

- Le développement économique
- L'aménagement du territoire
- L'équilibre social de l'habitat
- La politique de la ville
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- La collecte et le traitement des déchets

D'autres compétences, **optionnelles et facultatives**, peuvent également être exercées par ses services. Il s'agit de :

- La gestion de l'eau
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Le balayage
- La défense extérieure contre l'incendie
- Le haut débit
- L'insertion et l'emploi
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sociaux

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Trois zones d'activités présentes sur la ville relève de l'Agglomération :

- La zone d'activités du Réveil Matin : 9 entreprises, 23 emplois
- La zone d'activités du Val d'Oly : 33 entreprises, 179 emplois (sur le territoire de Montgeron)
- La zone d'activités du Bac d'Ablon : 23 entreprises, 189 emplois

MOBILITES : UNE NOUVELLE OFFRE DE BUS EST EN SERVICE DEPUIS LE 3 SEPTEMBRE 2018

Le 3 septembre 2018, deux évolutions ont été apportées pour renforcer encore l'offre de transports en bus sur la ville :

- Ligne Intervals : En service désormais de 5h à 23h, du lundi au dimanche, toute l'année, avec un passage toutes les 60 minutes. Une nouvelle desserte du quartier Gaston Mangin (arrêt « Piscine ») a également créée.
- Ligne BM : Passage toutes les 15 minutes en heure de pointe (4h25 à 9h10 et 16h30 à 22h53 le soir), avec un renforcement de la fréquence en heure creuse (passage toutes les 60 minutes, du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 21h)

BERGES DE L'YERRES

La gestion de la parcelle dite « AB3 », sur les berges de l'Yerres, relève de l'Agglomération. Ainsi, sur l'année 2018, un nettoyage complet y a été effectué et une clôture y a été installée.

Dès mars 2019, un platelage sera installé le long de l'Yerres, en continuité de la Liaison Verte.

LA FABRIQUE A NEUF

Sous convention avec l'Agglomération, La Fabrique à Neuf a collecté et revalorisé en 2017 plus de 200 tonnes d'encombrants.

LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

Bâtiment inauguré en 2009, il avait dû être fermé en 2014 à cause de la chute de son faux plafond.

En 2019, les travaux de réhabilitation (de près de 720 000 € TTC) seront conduits et consisteront en :

- Le remplacement de la couverture, isolation de la sous-toiture

- Le remplacement de la centrale de traitement d'air, avec mise à niveau électrique
- La mise à niveau du bâtiment et le réagencement des bureaux

Au terme des travaux, qui devraient durer huit mois, le service Emploi et la mission locale rejoindront le service Environnement, de manière à regrouper ainsi les services communautaires de Montgeron dédiés à l'emploi.

LA GESTION DES DECHETS

L'Agglomération est responsable de la collecte et du traitement des ordures ménagères, ainsi que de la collecte des emballages, végétaux, verre et encombrants.

Les efforts de gestion et les évolutions apportées dans les collectes ont permis une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 18,7 % entre 2014 et 2018.

L'agglomération a enfin facilité l'installation d'un éco-centre à Montgeron, ouvert en avril 2018

LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Transférée à l'Agglomération en 2006, la piscine intercommunale de Montgeron a fait l'objet ces dernières années d'importants travaux :

- En 2017 : rénovation de l'isolation thermique et phonique, des locaux techniques et de la verrière, et installation d'éclairages LED ;
- En 2018 : les espaces extérieurs ont été aménagés.

LA MEDIATHEQUE DU CARRE D'ART

Gérée depuis cette année par l'Agglomération, elle rejoindra dès 2019 le réseau des médiathèques du Val d'Yerres Val de Seine, permettant ainsi à tous les Montgeronnais d'accéder aux 170 000 documents qu'il comprend.

LE CINEMA LE CYRANO

Cinéma communautaire, classé « Art et Essai », géré en régie par l'Agglomération, le Cyrano est très fréquenté par les habitants (plus de 40 000 entrées en 2017 et 1250 abonnés).

Il a fait l'objet ces dernières années d'importants travaux :

- En 2016 : réaménagement du hall et remplacement du système d'air, de chauffage et des sanitaires
- En 2018, les sièges ont été renouvelés.

LE CONSERVATOIRE

Lui aussi très fréquenté par les habitants, le conservatoire fera l'objet d'importants travaux entre 2019 et 2021 (réattribution et ajout de locaux, confortement des planchers, mise en accessibilité du rez-de-chaussée notamment).

L'ASTRAL

Inaugurée en 2014 et transférée à l'Agglomération en 2018, l'Astral comprend 580 places assises, 1500 places debout.

LA REHABILITATION DE L'OLY (ANRU)

Après une première phase de rénovation urbaine (2005-2015), des discussions ont été engagées avec l'Etat par l'Agglomération, en lien étroit avec la Ville, pour une seconde phase de rénovation concernant la place du Soleil, dite ANRU2. Celle-ci portera sur le remplacement des tours F, G, H et la reconstruction du centre commercial.

LES STRUCTURES SOCIALES

Créé en 2010 dans le quartier de l'Oly, le centre social intercommunal Aimé Césaire accueille enfants et familles et propose plusieurs activités ludiques ou d'accompagnement à la scolarité, à l'année et durant les congés scolaires.

Créé en 2014, l'Espace jeunesse intercommunal de l'Oly accueille des jeunes de 11 à 17 ans et propose des activités ludiques et du soutien scolaire, à l'année et pendant les vacances scolaires.

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Créée en 2004, l'aire d'accueil des gens du voyage comprend 40 places sur 20 emplacements. 127 personnes y ont été accueillies en 2017.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Plusieurs clubs sportifs et associations sont en lien étroits avec l'Agglomération de par la gestion communautaire de leurs équipements, qu'il s'agisse par exemple du stand de tir, du bicross, de l'éveil aquatique, de l'école de l'eau, du GRENE (Groupe de Réflexion pour une Education Nouvelle avec l'Eau), de la plongée, de l'école de natation, ou du waterpolo.

VOTRE AGGLO VOUS INFORME

Pour rester en contact avec les habitants du territoire, l'Agglomération édite 4 magazines par an, dispose d'un site internet (www.vyvs.fr) et diffuse une lettre d'information électronique (n'hésitez pas à vous inscrire sur le site). Elle est également présente sur les réseaux sociaux.

QUESTIONS DIVERSES

Que faites-vous pour faciliter et sécuriser les déplacements piétons sur la ville ?

En préambule, la première action de la Municipalité a porté dès 2014 sur les stationnements sur trottoir car il n'était pas tolérable que les véhicules rendent dangereux les déplacements piétons, notamment ceux des plus vulnérables. Quartier par quartier, courrier après courrier, cette démarche est en passe aujourd'hui d'aboutir positivement après de longs mois d'efforts.

La deuxième action consistait en la suppression de poteaux de signalisation, qui amputaient trop souvent les trottoirs. Cette démarche n'est pas terminée mais la plupart des plaques de rues sont désormais fixées sur des murs, ce qui permet de supprimer les poteaux et facilite grandement le passage des piétons.

Troisièmement, la Ville s'attelle à rénover autant que possible les trottoirs qui sont trop souvent en mauvais état. Lorsque cela est possible, ils sont même agrandis, à l'instar de ce qui est en cours de réalisation sur l'avenue de la République.

Pouvez-vous nous parler de la passerelle de la gare ?

Cette passerelle a sans aucun doute besoin d'être rénovée et rendue accessible aux vélos et aux personnes ayant des valises, mais il convient pour cela de dégager le budget nécessaire, ce qui est compliqué au regard du contexte budgétaire particulièrement contraint.

Concernant la gare, les travaux d'accessibilité conduits par la SNCF commenceront en janvier prochain. Un rehaussement des quais et l'installation de deux ascenseurs sont prévus pour permettre l'accès aux quais 1 et 2. Les abris de voyageurs seront également plus longs. L'entrée se fera ensuite sur le côté de la gare pour permettre une meilleure accessibilité et une arrivée directement sur le quai.

Que pensez-vous du double-sens cyclable ? Sera-t-il mis en place ?

La mise en zone 30 d'une rue implique automatiquement la mise en place du double-sens cyclable (sauf arrêté municipal contraire mais qui doit être sérieusement motivé pour des raisons de sécurité).

Les statistiques nationales et européennes montrent qu'aucune augmentation des accidents n'est constatée lors de l'instauration du double-sens cyclable.

Le double-sens cyclable sera donc mis en place, dans la mesure où le passage en zone 30 de la quasi-totalité de la ville permettra d'apaiser la circulation et de donc de faciliter l'usage des modes actifs de déplacement.

La place de la gare sera-t-elle refaite ?

Oui, la place de la gare sera reprise après les travaux de mise en accessibilité conduits par la SNCF. Ces travaux seront l'occasion de réfléchir sur l'organisation de la circulation et du stationnement des bus.

Où en sommes-nous du projet Eiffage ?

Une association a effectué un recours contre ce projet. Elle a été déboutée par le tribunal administratif et s'est donc tournée vers le Conseil d'Etat. Il faut maintenant attendre le jugement du recours.

Il convient toutefois de rappeler que ce dossier, hérité de la précédente municipalité, a fait l'objet de nombreuses discussions avec les habitants et que le projet a pu être modifié par rapport à la version initiale dans le sens d'une moindre densité.

Enfin, le terrain concerné n'est évidemment pas en zone inondable du PPRI.

Pour continuer sur la gare, le remplacement des grillages par des murs anti-bruit entre la voie publique et les quais est-il envisagé ?

Non, car le projet porte uniquement sur la mise en accessibilité de la gare, même si la Ville a réussi à y intégrer une touche d'embellissement.

En outre, ce sont deux dispositifs très différents qui n'ont évidemment pas le même coût. La Ville échange régulièrement avec la SNCF mais cette dernière n'a pas de budget à consacrer à un mur anti-bruit.

Qu'en est-il de la vente du restaurant Le Foch ?

Après concertation avec les habitants du quartier, il est apparu judicieux d'intégrer le terrain du café dans le projet d'installation de Maison de l'Essonne sur les anciens terrains Dardères. Cela permettrait d'améliorer l'aménagement, notamment en matière de circulation.

Une préemption est en cours, la Ville attendant l'avis des Domaines.

N'y aurait-il pas un système de sécurité à prévoir (trottoirs par exemple) dans la rue du Hameau de Bellevue après les accidents survenus l'été dernier ?

La rue du Hameau de Bellevue est traitée comme un espace partagé en raison de sa configuration étroite. Deux options s'offrent en effet à la Ville :

- Laisser la rue dans cette configuration, sans trottoir
- Supprimer le stationnement pour créer un trottoir.

Or, il est fort probable que les résidents ne seront pas favorables à la seconde option et préféreront le maintien du stationnement.

L'implantation d'un ralentisseur est revanche plus facilement envisageable. Madame le Maire se rendra donc sur place avec Christian Ferrier pour étudier la possibilité d'en installer un sur un emplacement qui ne gênerait pas les riverains.

Les travaux du centre-ville sont très réussis. En revanche, il est parfois compliqué de traverser devant le cinéma et en haut de la rue du Général Leclerc.

Un des enjeux du réaménagement était de supprimer les feux tricolores pour fluidifier la circulation, tout en élargissant les trottoirs. Des plateaux surélevés seront prévus pour apaiser la circulation et sécuriser les déplacements piétons.

Avant les travaux, les piétons avaient 3 voies à traverser devant la mairie ; désormais, il n'y en a plus que deux, ce qui facilite la traversée.

De gros clous viendront courant janvier compléter le dispositif pour matérialiser de manière plus visible les traversées piétonnes au niveau des plateaux pavés.